



## Soudan-Darfour / CPI

10 mai 2011

### Présence indécente d'un ministre de la République française aux côtés d'Omar El-Béchet à Djibouti

**Amnesty International France, la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), Human Rights Watch, la Ligue française des droits de l'Homme (LDH) et la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) s'indignent de la présence du ministre français chargé de la coopération, Henri de Raincourt, aux côtés d'Omar el Béchet à l'investiture du président djiboutien le 8 mai dernier.**

« La France, dont la présence et l'influence à Djibouti sont considérables, aurait dû appeler les autorités djiboutiennes à respecter leur engagement auprès de la CPI. Elle aurait dû s'opposer publiquement à la venue d'Omar El-Béchet et appeler les autorités de Djibouti à arrêter le président soudanais sur leur territoire, » souligne Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

Omar El-Béchet fait l'objet de deux mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour. Djibouti et la France, tous deux Etats parties au Statut de Rome qui régit la CPI, ont pour obligation l'exécution de ces mandats d'arrêt.

« L'accueil du président soudanais à Djibouti est un affront aux victimes des crimes terribles dont il porterait la responsabilité au Darfour », rappelle Francis Perrin, vice-président d'Amnesty International France. « Djibouti a violé son obligation internationale d'arrêter Omar El-Béchet. Nous appelons les juges de la CPI à demander des comptes aux autorités djiboutiennes quant à leur refus de coopérer avec la Cour. »

Les récents événements en Côte d'Ivoire et en Libye, dans lesquels la France a choisi d'occuper une position centrale, ont rappelé le rôle de la justice internationale dans la prévention et la répression des crimes internationaux. Il est crucial que la France conserve une attitude cohérente à l'égard de la CPI et s'engage - y compris par des prises de position publiques - à soutenir l'action de la Cour, sous peine de sacrifier les efforts conduits pour rendre justice aux victimes darfuris.

« Il est inadmissible que la France se fasse représenter par son ministre chargé de la coopération dans de telles circonstances, » s'indigne Jean-Marie Fardeau, directeur de Human Rights Watch en France. « La France aurait dû condamner l'invitation d'Omar El-Béchet par les autorités djiboutiennes, éviter au maximum une présence officielle de la France et décourager les autres Etats parties de participer à un événement aux côtés d'une personne suspectée de très graves crimes ».

<http://www.fidh.org/Presence-indecete-d-un-ministre-de-la-Republique>